



Organisation de l'aviation civile internationale

BULLETIN QUOTIDIEN

RÉUNION ENQUÊTES ET PRÉVENTION DES ACCIDENTS (AIG) À L'ÉCHELON DIVISION (2008)

Montréal, 13 – 18 octobre 2008

Numéro 5

17/10/08

Le Bulletin, qui paraît chaque jour de la réunion en début de matinée, contient un bref résumé des travaux de la veille, le programme de travail de la journée et divers autres renseignements utiles. Il constitue le principal moyen de communication avec les participants sur les questions d'intérêt général ayant trait à la réunion.

Renseignements à l'intention des délégués

1. Une brochure intitulée *Renseignements généraux à l'intention des délégués* a été distribuée aux délégués. Elle peut aussi être consultée sur le site web de la réunion, à l'adresse <http://www.icao.int/AIGdiv08>.
2. Pour d'autres renseignements, prière de s'adresser au bureau du secrétaire de la réunion (bureau 7.45, postes 8146, 6325 ou 8189).

Résumé des activités du jeudi 16 octobre 2008

3. Le Comité plénier s'est réuni à 9 h 30 et a examiné le projet de rapport à la plénière sur le point 1.1 de l'ordre du jour. À 10 h 30, il a examiné le projet de rapport à la plénière sur le point 1.2.
4. La séance a repris à 14 heures. Les résultats de l'examen qu'un groupe de travail ad hoc a fait du § 1.1.7.3 de la note WP/65 ont été présentés. Ensuite, la réunion a examiné le point 4 de l'ordre du jour, Gestion et représentation des données sur la sécurité, et le point 5, Conduite des enquêtes. À 15 h 30, elle a commencé les délibérations sur le projet de rapport à la plénière sur les points 1.3, 1.4 et 1.5 de l'ordre du jour.
5. La séance a été levée à 16 h 55.

Programme de travail du vendredi 17 octobre 2008, séance du matin

6. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, la réunion examinera les notes suivantes :

WP/16
WP/41
IP/8

7. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, la réunion examinera les notes suivantes :

WP/19
WP/36
WP/48
WP/22

Programme de travail du vendredi 17 octobre 2008, séance de l'après-midi

8. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, la réunion examinera les notes suivantes :

WP/15
WP/25
WP/63
IP/4
IP/7

9. Au titre du point 7 de l'ordre du jour, la réunion examinera la note WP/20.

Inscription

10. Pour remplir les fiches d'inscription, les participants sont priés de se guider sur les définitions suivantes, tirées du Doc 8143-AN/873/3 — *Instructions et Règlement intérieur pour les réunions de navigation aérienne à l'échelon Division* :

Délégué — Représentant principal d'un membre. (Membre signifie État contractant représenté à la réunion.) Un délégué par délégation.

Suppléant — Représentant autorisé par un membre à agir en son nom aux lieu et place du délégué.

Conseiller — Représentant autorisé par un membre à agir en son nom pour aider le délégué dans ses fonctions.

Observateur — Représentant d'un État non contractant, d'une organisation internationale ou d'une institution, que le Conseil invite à participer à la réunion sans droit de vote.

Lettres de créance

11. Il est rappelé aux délégués qu'ils doivent déposer sans tarder leurs lettres de créance au bureau d'inscription. Les délégués, suppléants, conseillers et observateurs qui ne l'ont pas déjà fait sont priés de bien vouloir se faire inscrire, personnellement, dès que possible. Le bureau d'inscription est situé au rez-de-chaussée.

12. Les modifications à apporter à la liste des participants doivent être signalées au secrétariat de la réunion ou au personnel préposé à l'inscription. La Liste des participants n° 2 distribuée aujourd'hui indique les participants inscrits à midi, le jeudi. La liste complète des participants sera insérée dans le rapport de la réunion lorsque celui-ci aura été finalisé.

13. Les membres du public qui ne possèdent pas de lettres de créance ne peuvent pas s'inscrire, mais ils peuvent assister à toute séance qui n'est pas déclarée « à huis clos ». Lorsqu'une séance se déroule à huis clos, le public en est informé par un avis placé visiblement sur la ou les portes de la salle de réunion. Les membres du public devraient se présenter au bureau d'inscription afin d'obtenir un laissez-passer spécial qui leur permettra de se rendre à la salle de l'Assemblée, où des sièges leur auront été réservés.

Communication des notes de travail à soumettre à l'examen de la réunion

14. Les notes de travail reçues après le 29 août 2008, mais au plus tard le 26 septembre 2008, seront traitées dans les langues dans lesquelles elles auront été soumises (voir la lettre SD 37/1-08/3 du 25 janvier 2008). De même, les notes de travail reçues durant la réunion ne seront diffusées que dans la ou les langues dans lesquelles elles auront été remises.

Matériel d'interprétation simultanée

15. Les délégués trouveront sous le bord des tables un panneau de commandes audio. Le cadran de sélection des langues permet de choisir les langues suivantes :

Orateur (salle)	0
Anglais	1
Français	2
Espagnol	3
Russe	4
Chinois	5
Arabe	6

Attribution des places

16. L'attribution des places pour la réunion est fondée sur les renseignements reçus lors de la préinscription. Afin d'utiliser au mieux la salle de l'Assemblée, les sièges sont attribués aux délégations comme suit :

4 participants ou moins : 2 sièges à la table et jusqu'à 2 sièges derrière pour les conseillers
5 participants ou plus : 2 sièges à la table et jusqu'à 3 sièges derrière pour les conseillers

Les délégations comptant plus de cinq participants sont invitées à utiliser les sièges situés au fond de la salle et les balcons, situés au 5^e étage du Centre de conférences, auquel on peut accéder par les ascenseurs n^{os} 7 et 8 et par les escaliers se trouvant devant les portes de la salle de l'Assemblée au 4^e étage.

17. En raison du système de microphones informatisé qui équipe nos salles de réunion, il est très important que les délégués conservent le siège qui leur a été attribué. Si un changement est nécessaire, prière de contacter un des membres du secrétariat de la réunion.

18. On ne doit laisser ni documents ni objets personnels dans les salles de réunion pendant la nuit.

Départ prématuré des participants

19. Les membres des délégations qui prévoient partir avant la fin de la réunion sont priés d'en informer les Services de conférences.

— FIN —